



Extrait de délibération

Identifiant
2017-12-13

Comité syndical 18 décembre 2017 – Parthenay

L'An Deux Mille dix sept le dix huit décembre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Jean-Paul Dufour a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 12 décembre 2017
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 23 titulaires / 1 suppléant

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 8 titulaires / 30 suppléants
Votants : 24

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé	BERGEON Patrice, → BOUCHER Hervé-Loïc, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude,	Bernard MIMEAU	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BASTY Jean-Pierre, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry,		

Avenant à la convention Ingénierie Pays / Chambre d'agriculture - Poste animateur LEADER pour l'année 2017

Depuis juin 2017 Mme Céline Karasinski qui travaille à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, est mise à disposition du Pays de Gâtine pour assurer, à mi-temps (17h30 hebdomadaire), les missions de chargée de mission LEADER (Animation du programme LEADER - Accompagnement et suivi des porteurs de projets - Animation du GAL - Mise en œuvre de projets de coopération - Participation aux réseaux locaux, régionaux nationaux et européens - Participation aux instances du PETR).

Une convention en ce sens a été signée pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2017.

L'article 6 de ladite convention précise que « la Chambre d'agriculture rémunérera l'ensemble des dépenses du poste d'animation (salaires bruts + charges patronales + taxes sur les salaires) et facturera au trimestres et à l'euro près ces dépenses au Pays de Gâtine. Pour la période considérée, les dépenses s'élèveraient environ à 16310 € hors frais de déplacement ».

Afin d'ajuster le montant réellement facturé en 2017 par rapport au nombre d'heures réalisées, il convient de prendre un avenant modificatif.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer avec la Chambre d'Agriculture, l'avenant portant modification de l'article 6 de la convention de mise à disposition de Céline Karasinski pour l'exercice des fonctions de Chargée de mission Leader Développement local sur l'année 2017.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD